



Le Leader du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc) met sa robe et rejoint officiellement le collectif d'avocats Sylvain Souop.

Les avocats des prisonniers politiques du MRC sont de retour dans les tribunaux.

Septembre 2021, le collectif d'avocats du MRC renonçait à défendre une centaine de militants du parti du principal opposant, Maurice Kamto, écroués depuis plus d'un an, et dénonçait « l'arbitraire » et « l'illégalité » de leur détention.

«Le collectif déclare ne pouvoir s'associer à l'arbitraire et à l'illégalité, et prend la lourde et délicate décision de son retrait des procédures en cours », avaient-t-ils écrit dans une déclaration rendue publique, invoquant également **« l'impossible accès à une justice équitable rendue par un tribunal impartial et indépendant ».**

7 mois après ce retrait, les avocats des prisonniers politiques reviennent devant les prétoires, avec notamment les procédures qui vont quitter le tribunal militaire pour les juridictions civiles.

L'on apprend par ailleurs que Maurice Kamto, personnellement, prendra part aux procès en tant que avocat.



ME MAURICE KAMTO, REJOINT
LE COLLECTIF D'AVOCATS
SYLVAIN SOUOP



LES RAISONS DU RETOUR DES AVOCATS DU COLLECTIF AUPRÈS DES PRISONNIERS POLITIQUES DU MRC

- A la demande des familles et des intéressés eux-mêmes.
- Face à cette demande, la dimension humanitaire du serment d'avocat à interpellé les avocats membres du Collectif
- les procédures vont quitter les juridictions militaires pour se dérouler désormais devant les juridictions civiles de droit commun.
- La défense a intérêt à épuiser tous les recours nationaux avant la saisine des juridictions internationales
- Les avocats ont espoir que les juridictions civiles désormais saisies seront plus attentives aux principes de droit qui ont vocation à s'appliquer dans les procédures

